

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

Séance ordinaire du 3 octobre 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 3 octobre 2022 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Claude Vasseur, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2022-10-225 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-226 **Procès-verbal : septembre 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en septembre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-227 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 octobre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 237 003,16 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents dans la salle.

Avis de motion

Règlement numéro 2022-358-15 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2

Monsieur le conseiller Mario Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-358-15 amendant

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et des normes du groupe Habitation et du groupe Commerce de la zone P-2.

Le projet de règlement 2022-358-15 est déposé et présenté.

2022-10-228

Règlement numéro 2022-358-15 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2 : adoption du premier projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le premier projet de règlement 2022-358-15 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Règlement 2022-358-15 : assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation sera tenue à la salle du Conseil le lundi 7 novembre prochain à 19 h 45 concernant le Règlement 2022-358-15.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 octobre 2022.

9^e Rang et rang du Lac : ponceau et nettoyage de fossés

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Ferme JADH inc. pour l'abaissement d'un ponceau situé entre le 211 et le 217, 9^e Rang et le nettoyage d'une section de fossé situé dans le 9^e Rang et d'une section de fossé situé dans le rang du Lac.

Une vérification sera effectuée au cours des prochaines semaines et une soumission sera demandée pour la réalisation des travaux jugés nécessaires.

934, rang Double : projet d'entreposage

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de modification de zonage pour permettre un projet d'entreposage au 934, rang Double.

Le demandeur sera informé que la Municipalité a donné un mandat pour la refonte des règlements d'urbanisme. En ce qui concerne les demandes d'entreposage, mini entrepôt, le Conseil étudiera le dossier pour l'ensemble du territoire. Pour le moment, il n'y aura pas de modification de zonage en réponse aux demandes spécifiques visant un immeuble.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

2022-10-229 **ADMQ : colloque de zone**

Considérant le colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) qui aura lieu à Saint-Michel le jeudi 13 octobre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, au colloque de zone pour un montant de 50 \$;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement relativement à ce colloque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-230 **Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*, composé de Madame Christianne Pouliot, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et de Madame Lynda Ostafichuck, secrétaire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-231 **Cours : entretien d'hiver 2022/2023 : contrat**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver des cours pour la saison 2022/2023;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver des cours pour la saison 2022/2023 à Groupe Manu inc., le tout pour un montant de 20 750 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, le devis

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

ainsi que la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution;

- d'autoriser le paiement du contrat en trois versements égaux (janvier, mars et mai 2023);
- d'exiger que l'Entreprise fournisse une copie de son contrat d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-232

Régie intermunicipale d'incendie : budget 2023

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville (Régie);

Considérant que la quote-part des municipalités est établie à 460 785 \$;

Considérant que la quote-part de chacune des municipalités parties à l'entente sera établie lorsque les municipalités auront fourni leur rôle d'évaluation 2023 ainsi que leur facteur comparatif à la Régie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-233

Sainte-Sabine – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2023

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11^e Rang;

Considérant que les prévisions budgétaires 2023 préparées par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville totalisent 142 496 \$ incluant, entre autres, le resurfacement d'environ 870 mètres sur le 9^e Rang et d'environ 66 mètres sur le rang du Lac pour corriger l'approche du ponceau de la branche 7 de la Rivière du Sud-Ouest comme suit :

Resurfacement 9 ^e Rang	124 916 \$
Resurfacement ponceau rang du Lac	14 050 \$
Fauchage	186 \$
Déneigement	2 744 \$
Marquage	600 \$

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2023 concernant une partie du 9^e Rang et une partie du rang du Lac;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Sabine pour approbation et confirmation de sa participation pour la moitié des dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

2022-10-234

Pavage 2022 : recommandation de paiement no 2

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de pavage sur 9 rues de la Municipalité à MSA Infrastructures inc. (réf. résolution 2022-06-145);

Considérant la recommandation de paiement no 2 préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 19 041,74 \$ à MSA Infrastructures inc.;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le certificat de paiement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-235

Pavage 2022 : réception provisoire des ouvrages

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de pavage sur 9 rues de la Municipalité à MSA Infrastructures inc. (réf. résolution 2022-06-145);

Considérant la recommandation de réception provisoire des ouvrages préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de procéder à la réception provisoire des ouvrages pour la réalisation des travaux de pavage sur 9 rues de la Municipalité;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Pavage 2022 liste des déficiences : dépôt

Les membres du conseil ont reçu copie de la liste des déficiences préparée par FNX innov concernant le pavage des 9 rues de la Municipalité.

2022-10-236

Rivière Ouest et 8^e Rang : recommandation et certificat de paiement no 5

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-03-570);

Considérant la recommandation de paiement no 5 préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 96 184,93 \$ à Les Entreprises Denexco inc.;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le certificat de paiement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-237

Rivière Ouest et 8^e Rang : réception définitive des ouvrages

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-03-570);

Considérant la recommandation de réception définitive des ouvrages préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de procéder à la réception définitive des ouvrages pour la réalisation des travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-238

Rang de la Rivière Est : égout pluvial

Considérant la présence d'une conduite d'égout pluvial municipal située sur des terrains privés dans le secteur du rang de la Rivière Est;

Considérant qu'il est opportun pour la Municipalité d'établir une servitude pour assurer le maintien de ladite conduite et autoriser la Municipalité à intervenir sur cette conduite au besoin;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'octroi d'un mandat à une firme d'arpenteurs pour produire la description technique de la servitude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-239

Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide : renouvellement des traverses de motoneiges 2022/2023

Considérant la lettre datée du 14 septembre 2022 de Madame Anna Benoit, secrétaire-trésorière de l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide, concernant le renouvellement des traverses de motoneiges dans le 8^e Rang, le 9^e Rang, le 11^e Rang, le rang de la Rivière Est, le rang de la Rivière Ouest et la montée des Écossais;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de renouveler l'entente de passage pour les traverses de routes avec l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide et d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs à la signalisation des traverses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

2022-10-240

Club VTT Riverain : renouvellement des traverses de VHR 2022/2023

Considérant la lettre datée du 15 septembre 2022 de Monsieur Robin Bouchard, président du Club Riverain VTT, demandant le renouvellement des traverses de VHR pour la saison 2022/2023, lesquelles seront situées aux mêmes endroits que l'année dernière sur le 8^e et le 9^e Rang;

Considérant que le Club demande une attestation de la conformité de ces traverses de routes;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de renouveler l'entente de passage pour les traverses de routes avec le Club Riverain VTT;
- d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs à la signalisation des traverses.
- de confirmer la conformité des traverses, sur réception d'un rapport en ce sens de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-241

Garage : réparation des portes

Considérant que les portes du garage municipal (caserne) nécessitent des réparations;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat pour la réparation des portes de garage à Signé Fontaine pour un montant maximal de 2 298,91 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-242

Garage/caserne : ingénieur

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), la Municipalité a obtenu une subvention maximale de 105 540 \$;

Considérant que le projet de réfection de la toiture du garage/caserne a été retenu;

Considérant que les services d'ingénierie sont nécessaires pour la préparation des plans et devis;

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat d'ingénierie à Lemay Choinière pour un montant maximal de 18 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

2022-10-243

1034 (1062), rang Double : fourrière

Considérant que par la résolution 2021-12-869 adoptée le 6 décembre 2021, la Municipalité a désigné Remorquage Farnham Inc., propriété de Patrick Trudeau, pour opérer une fourrière d'autos au 1034, rang Double (Route 104) considérant les déclarations du propriétaire concernant la présence de véhicules et de matériaux ainsi que le prolongement de la clôture existante;

Considérant que le 4 août 2022 la Municipalité a transmis une lettre au propriétaire concernant le non-respect de l'entente et accordant un délai jusqu'au 30 septembre 2022 pour se conformer aux exigences inscrites à la résolution à défaut de quoi, un avis serait transmis à la SAAQ afin de retirer la désignation;

Considérant que le propriétaire est présent dans la salle, accompagné d'une représentante de l'entreprise, pour expliquer les raisons du non-respect de l'entente et demandant un délai supplémentaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder au propriétaire jusqu'au 7 novembre 2022, date de la prochaine séance du Conseil municipal, pour se conformer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-244

Eau brute : entretien des vannes

Considérant que les membres du Conseil désirent que l'entretien des vannes de la conduite principale d'eau brute soit effectué;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien des vannes à Hydra-Spec pour un montant maximal de 2 075 \$ plus taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-245

Distribution d'eau potable : sinistre du 21 septembre 2021

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie de la demande d'indemnité partielle provenant du Service de l'indemnisation de la MMQ concernant le sinistre du 21 septembre 2021 au réseau de distribution d'eau potable;

Considérant que la demande s'élève à 62 286,15 \$;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le document d'indemnisation de la MMQ, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

2022-10-246

Rivière du Sud-Ouest, branche 7 : demande de nettoyage

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 7 de la Rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien de la branche 7 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2023;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-247

Rivière du Sud-Ouest, branche 28 : demande de nettoyage

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 28 de la Rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien de la branche 28 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2023;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

2022-10-248

Rivière du Sud-Ouest, branche 40 : demande de nettoyage

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 40 de la Rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien de la branche 40 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2023;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-249

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budgets révisés 2022

Considérant le budget révisé 2022 daté du 19 août 2022 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 14 258 \$ la quote-part de la Municipalité et le budget révisé 2022 daté du 16 septembre 2022 qui porte la quote-part de la Municipalité à 14 265 \$;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant les sommes déjà versées à titre de quote-part 2022;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver les budgets 2022 révisés et d'autoriser le paiement des sommes dues à ce jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de septembre 2022 est déposé au Conseil.

2022-10-250

Complexe municipal : PRACIM

Considérant le projet de construction d'une caserne;

Considérant que le Conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière;
- de confirmer que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- de confirmer que la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-251

Loisirs : location de salle

Considérant que les membres du Conseil désirent modifier les tarifs de location des salles du Centre municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver la grille, *Location : tarification*, datée du 3 octobre 2022 et d'appliquer les nouveaux tarifs pour toute nouvelle réservation de salle pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-10-252

Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) : délégation

Considérant que par la résolution 2019-01-008 adoptée en janvier 2019, la Municipalité a délégué Monsieur Clément Brisson pour participer aux rencontres du CRSQV;

Considérant que la Municipalité désire toujours participer aux réunions du CRSQV sans toutefois désigner une personne en particulier;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de retirer le nom de Monsieur Clément Brisson à titre de délégué pour participer aux rencontres du CRSQV et de confirmer que la Municipalité continuera de participer aux rencontres par la présence d'un employé municipal ou d'un membre de son Conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 OCTOBRE 2022**

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2022-10-253

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Michel Lemaire, maire suppléant

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Michel Lemaire, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Michel Lemaire, maire suppléant